

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1876

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

450 737 606 RCS Annecy.

ANNECY VELO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Adresse : 390, Route Des Prés Rollier, Zac de Bromines 3, 74330 Sillingy.

Origine du fonds : Etablissement secondaire acquis par achat au prix stipulé de 350000 EUR.

Etablissement : Etablissement secondaire.

Activité : Vente de cycles accessoires et produits dérivés, vente et mise à disposition par location et exploitation de velostations, acquisition et vente de tous types de véhicules destinés à la randonnée urbaine et périurbaine, rurale, accessoirement l'organisation d'événements dédiés aux rassemblements cyclistes..

Adresse : 1063, Route Des Tattes de Borly, 74380 Cranves-Sales.

Précédent propriétaire : 809 683 329 RCS Thonon-les-Bains. **C&C.**

Date de commencement d'activité : 31 décembre 2024.

Publication légale : Le Faucigny du 17 janvier 2025.

Oppositions : Cabinet ROLLUX & CHAMPLIAUD, 9A Avenue du général de gaulle, L'Etoile, Entrée A, 74200 THONON LES BAINS..

Commentaires : Acte sous seing privé en date du 31/12/2024 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 03/01/2025, Dossier 2025 00000107. Référence : 7404P01 2025 A 00001. Adresse de l'ancien propriétaire : 1063 Route des Tattes de Borly 74380 CRANVES-SALES. Adresse du nouveau propriétaire : 390 Route Des Prés Rollier ZAC DE BROMINES 3 74330 SILLINGY. Acte sous seing privé en date du 31/12/2024 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 03/01/2025, Dossier 2025 00000107. Référence : 7404P01 2025 A 00001. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..